

Communication à caractère promotionnel

Croissance Eurostoxx 2



Titres de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance1

- « Croissance Eurostoxx 2 » constitue un placement risqué, alternative à un investissement de type actions, et permet à l'investisseur de s'exposer à l'indice EURO STOXX 50® (indice actions regroupant les 50 plus grandes valeurs de la zone euro ci-après « l'indice »), dividendes non réinvestis. La performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes investis.
- Durée d'investissement conseillée : 6 ans
- Produit éligible au compte titres et à l'assurance vie auprès de certaines compagnies d'assurance moyennant des frais variables
- Le produit est soumis au risque de défaut de Credit Suisse (A1 (Moody's) / A+ (S&P) / A (Fitch))².



Classe d'actif : Actions

Il existe une classification des actifs en différentes catégories : Actions, Obligations, Monétaires, Investissements Alternatifs.



Participation

Les produits de participation permettent de participer de manière illimitée aux performances du sous-jacent. À la différence d'un investissement direct dans le sous-jacent, adopter une stratégie de participation peut comporter des éléments complémentaires comme par exemple une protection du capital sous conditions, une meilleure participation à la hausse du sous-jacent ou encore la possibilité d'un revenu en cas de baisse ou d'augmentation du prix du sous-jacent⁽³⁾. Les produits de cette catégorie n'offrent aucun remboursement minimum, ou seulement un remboursement minimum sous condition. Une évolution désavantageuse du sous-jacent peut donc entraîner une perte partielle ou totale du capital investi.



Maturité

La maturité fixe du produit est de 6 ans.

L'attention des investisseurs est attirée en particulier sur la rubrique « risk factors » (facteurs de risque) du Prospectus de Base, notamment sur le risque de crédit lié à l'émetteur et sur le risque de liquidité du produit.

Merci de lire l'avertissement en dernière page.

- 1 L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres sont revendus avant la date de maturité.
- Notation en vigueur au moment de l'impression de cette brochure. Les notations sont attribuées par des sociétés indépendantes appelées agences de notation. Veuillez prendre acte du fait que les notations sont révisées régulièrement (Sources : https://www.credit-suisse.com/ investors/en/ratings.jsp).
- ³ Il est rappelé qu'au cas présent le produit proposé n'offre aucune protection du capital ni une quelconque garantie de revenu.

Croissance Eurostoxx 2

Fonctionnement

Le niveau initial de l'indice est défini à la date d'observation initiale (30 Avril 2013).

Mécanisme de remboursement à l'échéance

À l'échéance, à la date d'observation finale :

Si l'indice a baissé de plus de 40% par rapport à son niveau initial

L'investisseur subit à maturité :

Perte en capital partielle à hauteur de la baisse de l'indice et totale si l'indice baisse de 100%

Si l'indice n'a pas baissé de plus de 40% par rapport à son niveau initial

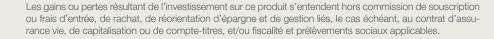
L'investisseur reçoit à maturité :

Capital investi

Si l'indice est supérieur ou égal à son niveau initial L'investisseur reçoit à maturité :

Capital investi + 140% de la performance finale de l'indice

Dans l'ensemble de la brochure, les gains ou pertes indiqués résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent, sous réserve de conservation du titre jusqu'à l'échéance et d'absence de défaut de l'émetteur, hors commission de souscription ou frais (d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de compte-titres), fiscalité et prélèvements sociaux applicables. En cas de revente du titre avant la date d'échéance, l'investisseur sera exposé à un risque de perte en capital, partielle ou total



Scénarii de marché

Les données utilisées dans ces exemples sont fournies uniquement à titre d'illustration et ne constituent pas une indication de la performance future du produit, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. **Hypothèse :** La valeur initiale de l'indice es fixée à 2500 points.

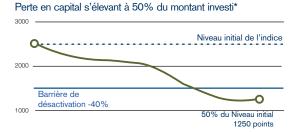
Dans l'exemple la barrière de désactivation de -40% est à 1500 points.

Scénario 1 : Cas défavorable

Baisse de l'indice supérieure à 40% à la Date d'observation finale À la Date d'observation finale, l'indice cède plus de 40% de sa valeur et clôture à 1250 points donc en dessous de la barrière de désactivation de -40%. L'investisseur reçoit donc la valeur finale de l'indice et subit alors une perte en capital :

Montant du remboursement : 50% du capital investi* (Taux de Rendement Actuariel Annuel* de -10.91%, identique à celui de l'indice).

Risque maximal : Dans le cas le plus défavorable, la perte en capital peut être totale et le montant remboursé nul.



6 Années

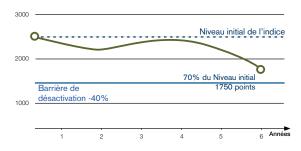
Scénario 2 : Cas médian

Baisse de l'indice inférieure à 40% à la Date d'observation finale

À la Date d'observation finale, l'indice enregistre une baisse inférieure à 40% et clôture à 1750 points. L'investisseur reçoit l'intégralité du capital initial :

Montant du remboursement : 100% du capital investi* (Taux de Rendement Actuariel Annuel* de 0%, contre -5.77% pour l'indice).

Remboursement du capital investi = 100%

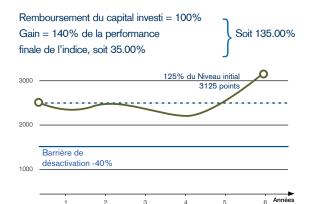


Scénario 3 : Cas favorable

Hausse de l'indice à la Date d'observation finale

À la Date d'observation finale, l'indice enregistre une hausse de 25% et clôture à 3125 points. L'investisseur reçoit l'intégralité du capital initial plus une participation de 140% à la performance positive de l'indice :

Montant du remboursement : 135% du capital investi* (Taux de Rendement Actuariel Annuel* de 5.13%, contre 3.79% pour l'indice).



^{*} Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

O Les cercles insérés dans les graphes ci-dessus correspondent aux dates d'observation.

Avantages / Inconvénients

Principaux avantages

- Opportunité de recevoir un gain de 140%¹ de la performance de l'indice, si à la Date d'observation finale, l'indice est égal ou supérieur à son niveau initial.
- À l'échéance, si l'indice n'a pas baissé de plus de 40% par rapport à son niveau initial, remboursement de 100% du montant nominal du produit.

Principaux inconvénients

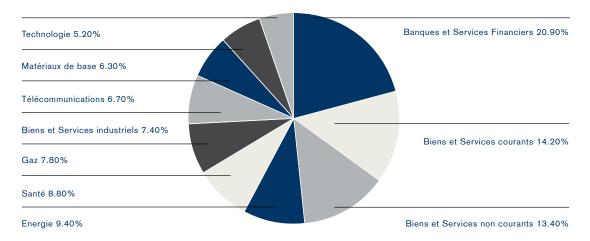
- Perte en capital partielle voire totale si l'indice baisse de plus de 40% par rapport à son niveau initial à la date d'observation finale. Le rendement de « Croissance Eurostoxx 2 » est très sensible à une faible variation de l'indice autour du seuil de -40%.
- Risque de taux : toute modification des taux d'intérêt sur le marché peut affecter négativement la valeur du produit.
- Risque de liquidité : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte partielle ou totale du montant investi.
- Les avantages du produit ne bénéficient qu'aux seuls investisseurs ayant investi avant le 30 avril 2013 en le conservant jusqu'à l'échéance. En cas de revente des titres avant la date de maturité, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital, notamment, peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, il est précisé que le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entrainer le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur date de maturité (cf. contrat d'assurance).
- Risque de crédit : L'investisseur supporte le risque de crédit de Credit Suisse AG (Moody's A1, S&P A+, Fitch A)². Il existe un risque de perte totale dans le cas où l'émetteur deviendrait insolvable ; l'investissement n'est soumis à aucun système de garantie du capital. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, il est précisé que le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entrainer le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur date de maturité (cf. contrat d'assurance).
- Indice avec dividendes non réinvestis : L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions composant l'Indice EURO STOXX 50[®]. La performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.

¹ Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

² Notation en vigueur au moment de l'impression de cette brochure. Les notations sont attribuées par des sociétés indépendantes appelées agences de notation. Veuillez prendre acte du fait que les notations sont révisées régulièrement (Source : https://www.credit-suisse.com/investors/en/ratings. jsp).

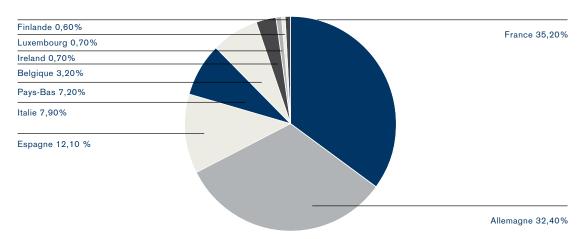
Répartition sectorielle et géographique de l'indice

Répartition sectorielle



Source: Thomson Reuters au 14 novembre 2012

Répartition géographique

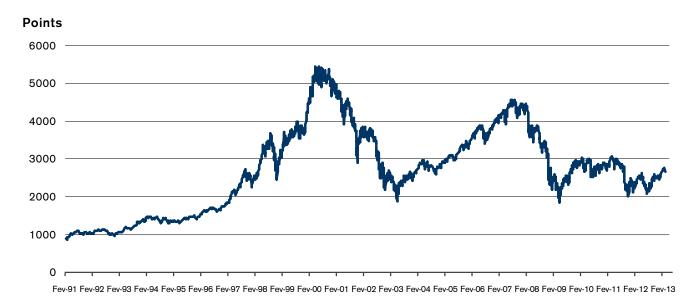


Source: STOXX.com au 31 octobre 2012



Évolution de l'indice

Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures : elles ne constituent en aucun cas un indicateur fiable ni de l'espérance de rendement à l'échéance ni de la probabilité de survenance d'un événement futur.



Source : Bloomberg au 15 Février 2013



Principales caractéristiques

Туре	Titres de créance présentant un risque de perte en capital
Emetteur	Credit Suisse AG, agissant par l'intermédiaire de sa succursale de Londres
Notation de l'émetteur	A1 (Moody's) / A+ (S&P) / A (Fitch) ¹
Période de commercialisation	Du 5 Mars au 30 Avril 2013
Prix d'émission	1000,00 EUR par coupure
Commission de rachat	Néant
Montant nominal	1000,00 EUR
Date d'observation initiale	30 Avril 2013
Niveau initial	Niveau de clôture le 30 avril 2013
Date d'émission et règlement	5 Mars 2013
Durée	6 ans
Date d'observation finale	30 Avril 2019
Date de Maturité	15 Mai 2019
Indice sous-jacent	EURO STOXX 50® www.stoxx.com Bloomberg : SX5E Index
Remboursement à l'échéance	 Si l'indice baisse de plus de 40% par rapport à sa valeur initiale à la Date d'observation finale : Perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse de l'indice. Si l'indice clôture en dessous de sa valeur initiale mais ne baisse pas de plus de 40% par rapport à sa valeur initiale à la Date d'observation finale : Remboursement du capital investi. Si l'indice clôture à sa valeur initiale ou au-dessus à la Date d'observation finale : Remboursement du capital investi plus 140% de la performance finale de l'indice.
Commission de distribution	Des commissions relatives à ce produit sont payées par l'émetteur Credit Suisse au distributeur. Elles couvrent les coûts de distribution et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 1.10% du montant de l'émission
Cotation	Bourse de Luxembourg
Éligibilité	Produit éligible au compte titres et à l'assurance vie auprès de certaines compagnies d'assurance moyennant des frais variables selon les contrats
ISIN	XS0896114823

Les termes « capital initial » ou « capital » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale des EMTN soit 1000 euros. Le montant remboursé est calculé sur la base de la valeur nominale des EMTN, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement.

¹ Notation en vigueur au moment de l'impression de cette brochure. Les notations sont attribuées par des sociétés indépendantes appelées agences de notation. Veuillez prendre acte du fait que les notations sont révisées régulièrement (Source : https://www.credit-suisse.com/investors/en/ratings.jsp).



Avertissement Général

Le produit « Croissance Eurostoxx 2 » décrit dans le présent document fait l'objet d'un Prospectus de Base approuvé par la UK Listing Authority (« UKLA ») (Royaume Uni) en date du 28 juin 2012 comme étant conforme à la Directive 2003/71/EC et le certificat d'approbation a été adressé à l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») conformément à l'article 18 de la Directive. Ce document à caractère promotionnel est établi par Credit Suisse AG, agissant par l'intermédiaire de sa succursale de Londres.

Le présent document a été communiqué à l'AMF conformément à l'article 212 – 28 de son Règlement général.

Définition des termes « capital initial » ou « capital »

Les termes « capital initial » ou « capital » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale des EMTN soit 1000 euros. Le montant remboursé est calculé sur la base de la valeur nominale des EMTN, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement.

Avertissement lié à l'Indice

L'Indice EURO STOXX 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les « Concédants »), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs basées sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice (pour plus d'informations sur l'Indice http://www.stoxx.com/indices/index_information.html?symbol=SX5E).

Avertissement lié au produit

L'attention des investisseurs est attirée en particulier sur la rubrique « risk factors » (facteurs de risque) du Prospectus de Base, et notamment sur le risque de crédit lié à l'émetteur et sur le risque de liquidité du produit.

Il est rappelé que ce produit est un titre de créance présentant un risque de perte en capital et qu'il s'adresse à des investisseurs avertis.

Le Prospectus de Base est disponible gratuitement auprès de l'émetteur et des distributeurs du produit, ainsi qu'auprès de Credit Suisse Securities (Europe) Limited, 25 avenue Kléber 75016 Paris, ainsi que sur internet à travers le lien suivant :

www.credit-suisse.com/structuredproducts et doit être lu conjointement avec le résumé en français et les conditions définitives du produit disponible sur le site internet de Credit Suisse.

L'acheteur du produit « Croissance Eurostoxx 2 » s'expose aux fluctuations des marchés actions. L'acheteur du produit doit s'assurer, en recourant au besoin à ses conseillers financiers et fiscaux, de l'adéquation du produit à sa situation patrimoniale et à son horizon d'investissement. Le produit Croissance Eurostoxx 2 a été élaboré pour un horizon d'investissement de 6 ans au maximum et l'investisseur est averti de ce que toute sortie à sa demande avant cette date se fera aux conditions de marché prévalant à ce moment là et l'exposera à un risque de perte en capital. Les informations contenues dans le présent document ne sauraient constituer une prévision de performances futures et aucune garantie ne peut être donnée quant à la performance effective du produit à un moment donné en dehors des événements visés dans le présent document, qui requièrent que l'acheteur du produit soit toujours investi à la date concernée.

Copyright © 2013 Credit Suisse et/ou ses filiales.